



VOUS VOULEZ PARTICIPER A UN PROJET D'ÉNERGIE SOLAIRE AU SEIN D'UNE COOPERATIVE LOCALE ET CITOYENNE ?

Rejoignez AVEPPA-Production qui œuvre en faveur d'une transition énergétique plus juste et décarbonée



Afin de mener à bien ses futurs projets d'installations photovoltaïques et de financer sa forte croissance, « AVEPPA-Production » lance du 01/09/23 au 31/10/23 une nouvelle collecte en proposant aux citoyens, aux collectivités locales, aux associations et aux entreprises du pays d'Aix de devenir associés.

Qui est AVEPPA-Production ? :

- une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) au capital actuel de 32 300 €, qui existe depuis janvier 2020,
- gérée avec professionnalisme par ses bénévoles,
- qui regroupe à ce jour près d'une centaine d'associés,
- et qui exploite une première installation générant des recettes réelles conformes aux prévisions.

En souscrivant des parts sociales :

- **Vous comprenez les enjeux de la transition énergétique, vous agissez concrètement** au niveau local en vous appropriant les projets : par exemple, en apportant 1 000€, vous permettez à AVEPPA-Production d'investir 10 000€ et ainsi de produire pendant au moins 20 ans l'électricité verte nécessaire à la consommation d'électricité (hors chauffage) de 2 foyers de 4 personnes.
- **Vous participez à l'augmentation du capital d'AVEPPA-Production** nécessaire au support de sa croissance,
- **Votre investissement** dans des installations de production d'énergie verte locales et clairement identifiées est rémunéré selon les décisions de l'assemblée générale annuelle
- **Vous participez aux décisions et orientations de votre coopérative** en exerçant votre droit de vote en assemblée générale (une personne physique ou morale = une voix),
- **Vous agissez en faveur de l'économie locale** : 1 000 € épargnés dans un projet citoyen de production d'énergie renouvelable génèrent 2 500 € de retombées économiques locales (source : étude ENERGIE PARTAGÉE publiée avec le soutien de l'ADEME),
- **Vous rejoignez une communauté** de citoyens, de collectivités locales, d'associations, d'entreprises et d'acteurs locaux qui se rassemblent partout en France pour produire une énergie verte (près de 300 collectifs citoyens sur tout le territoire).

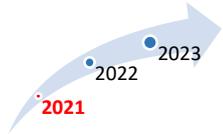
Qui peut être associé ? Toute personne physique ou morale (associations, entreprises, collectivités, ...).

Quelle est le coût d'acquisition à ce jour d'une part sociale ? : 100 €.

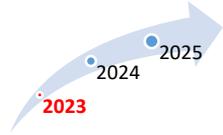
Combien de parts sociales peut-on souscrire ? Autant que souhaité dans la limite de 20% du capital.

Quels sont les fruits de l'épargne ? Chaque année, les bénéfices sont pour partie mis en réserve légale, et la partie distribuable rémunère les sociétaires selon décision de l'assemblée générale.

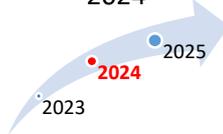
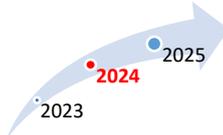
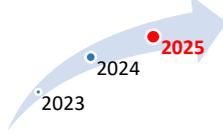
Installation en production générant des recettes

	SITE	DATE	PUISSANCE	INVESTISSEMENT(HT)
	Ecole des Cabassols à Venelles	2021 	36 kWc 	55 000 € 

Installation en cours à financer

	SITE	DATE	PUISSANCE	INVESTISSEMENT(HT)
	Bâtiments SCOP Triangle à Gardanne	2023 	200 kWc 	250 000 € 

Projets étudiés à court terme

	SITE	DATE	PUISSANCE	INVESTISSEMENT(HT)
	Ecole Roquemartine à Fuveau	2024 	60 kWc 	100 000 € 
	Campus La Plateforme à Marseille	2024 	320 kWc 	380 000 € 
	Foyer Jeunes Travailleurs à Venelles	2025 	100 kWc 	130 000 € 

Total à financer :	860 000 €
---------------------------	------------------

Objectif de levée de fonds : 127 700 €, soit 1 277 nouvelles parts sociales ouvertes à la souscription d'une valeur de 100 € chacune, portant le nouveau capital de la SCIC à 160 000 €.

Calendrier : les parts sont ouvertes à la souscription du 01/09/23 au 31/10/23.

Pour souscrire, site internet www.aveppa.org cliquer sur l'onglet « [collecte de fonds](#) »

- Télécharger et prendre connaissance des statuts de la SCIC et du dossier d'information spécifique à l'offre (DIS),
- Télécharger et remplir le bulletin de souscription en suivant les instructions.